



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

1 IGC

Distribution limitée

CE/07/1.IGC/2
Paris, le 14 juillet 2007
Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Première session
Ottawa, Canada, 10-13 décembre 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire: Élection des membres du Bureau de la première session du Comité

Décision requise: paragraphe 2

1. En conformité avec l'article 12 du projet de Règlement intérieur provisoire, qui est proposé pour adoption par le Comité pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») à sa première session au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire, le Comité élit, à titre transitoire, au début de la première session ordinaire, un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et un rapporteur dont le mandat sera limité à cette session. Ils formeront le Bureau du Comité. Le Comité voudra peut-être envisager d'élire un Bureau composé de six membres, soit un membre provenant de chacun des groupes électoraux établis par la Conférence générale de l'UNESCO.
2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 1.IGC 2

Le Comité,

1. Élit * * * (nom/État membre) Président(e) de la première session du Comité,
2. Élit * * * (nom/État membre) Rapporteur de la première session du Comité,
3. Élit * * * (État membre), * * * (État membre), * * * (État membre) et * * * (État membre) vice-président(e)s de la première session du Comité.